

DES PROFESSIONNELS DU DROIT VOUS CONSEILLENT

Ordre des avocats de la Drôme et de
Carpentras

Permanences sur rendez-vous



Le 2ème et le 4ème mardis du mois
de 9h à 12h



Accueil téléphonique pour prise de rendez-vous
du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Tél : 04.90.65.62.40

LA PERMANENCE AVOCAT A VALREAS

Une information sur ses droits et ses obligations,
Une Orientation vers les organismes chargés de leur
mise en oeuvre.

Une Aide dans l'accomplissement de toute démarche
en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une
obligation de nature juridique.

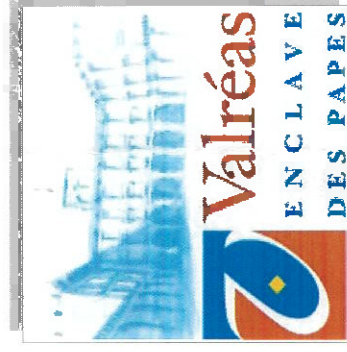
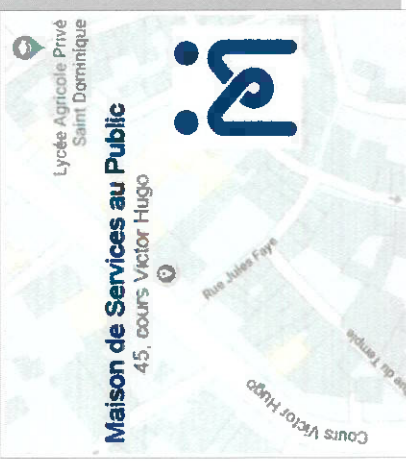
Une Assistance au cours d'une procédure

Une Assistance pour la rédaction d'actes juridiques
dans de nombreux domaines :

- Logement
- Famille
- Victimes d'infractions pénales
- Etrangers
- Mineurs

POINT D'ACCÈS AU DROIT

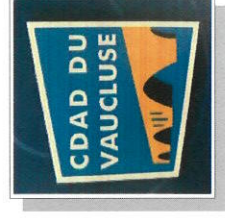
SUD DRÔME – ENCLAVE DES PAPES



MAISON DE SERVICE AU PUBLIC

45, cours Victor Hugo - 84600 VALREAS

msap@mairie-valreas.fr



à Valréas



Un accès au droit gratuit

POUR QUI ?

Pour chaque personne, quels que soient son niveau de revenu, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, sa situation éventuelle de handicap, etc.

POURQUOI ?

Pour connaître ses droits et obligations et être en mesure de les mettre en oeuvre.

Où ?

→ A la MSAP, 45 cours Victor Hugo - 84600 VALREAS

→ Dans un espace neutre, confidentiel et de proximité.



MINISTÈRE de la JUSTICE
— REPUBLIQUE FRANÇAISE —

COMMENT ?

- Prendre rendez-vous au 04.90.65.62.40
- L'accès au droit est gratuit.

L'accès au droit est un principe fondamental de la citoyenneté défini à l'article 53 de la loi du 10 juillet 1991, repris par la réforme du droit Justice du XXI^e siècle.

Le Conseil Départemental de l'accès au Droit a pour mission de vous informer sur vos droits et devoirs.

QUAND ?

→ A tout moment pour être informé de ses droits

Avant, pendant ou après une procédure judiciaire

Afin de mettre en oeuvre ce principe localement, les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit de la Drôme et du Vaucluse ont mis en place ce point d'accès au droit afin de répondre aux besoins des justiciables des communes de l'Enclave et celles voisines, situées dans le département de la Drôme.